



# Numérotation

« Madame, Monsieur,  
La commune a procédé à la dénomination et la numérotation de l'ensemble des voies de la commune.

## Sur le terrain

Afin de faciliter la mise en place de ce nouveau plan d'adressage et de faciliter l'orientation des services sur le terrain, nous vous demandons de **poser votre nouvelle plaque de numérotation dans les plus brefs délais et de retirer votre ancienne plaque de numérotation** afin d'éviter toute confusion.

## Communiquer votre nouvelle adresse

Vous devez communiquer votre nouvelle adresse à l'ensemble des services auxquels vous avez souscrits.

**Nous vous rappelons que dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024, la Poste ne distribuera plus les courriers ayant pour référence une ancienne adresse.**

Merci de votre compréhension,

La mairie vous accueille  
du mardi au vendredi de 8h30 à  
12h et de 13h30 à 17h30  
Le samedi de 8h30 à 12h.

Informations et renseignement  
02 48 66 61 61  
[contact@stmartin-auxigny.fr](mailto:contact@stmartin-auxigny.fr)